

ARRETÉ DU MAIRE : DM_001_2025

TECHENE Catherine - Résiliation bail 23 rue Saint Jacques, appartement 9

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la décision du Maire DM_036_2023 du 18/12/2023 autorisant l'établissement d'un bail meublé à compter du 01/01/2024

VU le bail meublé du 18/12/2023

Vu la demande de Madame TECHENE Catherine de résiliation du bail à compter du 31/12/2024

Décide :

ARTICLE 1: La résiliation sera effective au 31/12/2024. Le dépôt de garantie d'un montant de 490 euros sera remboursé après l'état des lieux de sortie.

ARTICLE 5 : Le Maire et le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 7 janvier 2025

Le Maire

Patrick LECROQ



Patrick LECROQ

Date de transmission de l'acte: 07/01/2025

Date de réception de l'AR: 07/01/2025

066-216602235-DM_001_2025-AU

A G E D I